



## EVALUATION DE DEPART

### Préambule :

Cette évaluation n'est pas un jugement de notre part. Vous n'avez rien à craindre. Ne stressiez surtout pas ! C'est simplement une phase obligatoire avant la signature de votre contrat de formation dans notre établissement. Cette procédure nous permet de mieux nous connaître. Elle est surtout présente pour que nous puissions nous adapter à vous et non l'inverse.

Cette évaluation doit rester la première heure de conduite sympathique et gravée dans votre mémoire.

### Procédure :

La durée de cette évaluation est de 60 minutes (prise de contact + circulation + proposition).

Dans un premier temps, nous renseignons une fiche d'évaluation de départ en faisant connaissance. On vous pose quelques questions qui nous permettent d'évaluer votre expérience de la conduite et vos expériences vécues en tant qu'usager de la route, vos prérequis en matière de connaissance du véhicule, votre attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ainsi que votre motivation.

Dans un deuxième temps, nous évaluons vos connaissances et compétences dans le domaine de la conduite, en circulation réelle de conduite. Par conséquent, des exercices pratiques permettent d'évaluer certaines de vos facultés essentielles pour la conduite, notamment :

- Vos habilités, vos compétences psychomotrices et votre perception lors de votre gestion du volant et des clignotants. En revanche, l'ensemble de la mécanique sera du ressort de l'enseignante en circulation.
- Votre compréhension et votre mémoire lors d'un exercice de démarrage et arrêt sur une piste calme avec très peu de circulation. L'enseignante vous explique l'exercice. Avec son aide (trois fois) vous essayez de le reproduire avant de l'exécuter seul sous l'œil attentif et bienveillant de l'enseignante.

Enfin, nous prenons acte de votre savoir être, votre émotivité en général mais aussi votre degré de crispation.

La dernière étape et de vous informer du résultat de votre évaluation. Ce résultat final n'est pas considéré comme une note mais comme un barème professionnel. Ce barème (nombre) indique le volume de votre formation **prévisionnel**. Le nombre n'est pas figé, hormis le fait des **20h** minimum **obligatoires** en boîte manuelle et des **13h** minimum **obligatoires** en boîte automatique. Les heures supplémentaires seront plus ou moins, selon votre évolution avant votre passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Après avoir accepté cette proposition, vous et vos parents (si vous êtes mineur) et l'enseignante de la conduite et de la sécurité routière, signent cette fiche d'évaluation.

A partir de ce moment-là, nous pouvons procéder à la rédaction de votre contrat de formation.

Un exemplaire de cette évaluation vous sera transmis avec un exemplaire de votre contrat de formation signé par vous, votre représentant légal (si vous êtes mineur) ainsi que votre future formatrice.



## MODALITES DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Notre établissement ne possédant pas de véhicules adaptés aux élèves porteurs d'handicap, nous vous réorientons auprès de structures adaptées qui pourront vous aider au mieux dans vos recherches.

Voici les coordonnées des différentes structures :

### ADRESSES UTILES

**CEREMH** : Site internet : <https://www.automobile.ceremh.org>

**AGEFIPH Bourgogne – Franche comté** :

Adresse postale : Immeuble Oasis  
7 boulevard Winston Churchill  
BP 66615  
21066 DIJON CEDEX

Site internet : <https://www.agefiph.fr/bourgogne-franche-comte>

**CAP EMPLOI 70** :

Adresse postale : 2 rue de la Mutualité  
70000 VESOUL

Téléphone : 0384970715

Site internet : <https://www.capemploi-70.com>

**MDPH 70** :

Adresse postale : CS 70318  
70006 VESOUL CEDEX

Téléphone : 03.84.96.12.80

Site internet : [mdph@haute-saone.fr](mailto:mdph@haute-saone.fr)